

**POLITIQUES PUBLIQUES, INCUBATION ET
INTENTION ENTREPRENEURIALE : LE CAS
DE L'INCUBATEUR DE SIDI ABDELLAH
(ALGERIE)**

**PUBLIC POLICIES, INCUBATION, AND
ENTREPRENEURIAL INTENTION: THE
CASE OF THE SIDI ABDELLAH INCUBATOR
(ALGERIA)**

MELLAL Samir*

L'affiliation : Doctorant à l'EHEC

mellalsamir@outlook.com

<https://ror.org/05frye867>

<i>Date de Réception :</i> 09 /02/2026	<i>Date d'acceptation :</i> 14/04/ 2026	<i>Date de Publication</i> :22/12/2023
---	--	---

abstract: This paper examines the impact of entrepreneurship support mechanisms on the formation and transformation of entrepreneurial intention, based on a study of the Sidi Abdellah incubator.

In a context marked by youth unemployment and the growing centrality of entrepreneurship in public policies, this study explores the mechanisms through which support programs influence learning processes, perceptions, and entrepreneurial trajectories.

The research employs a qualitative action-research methodology, relying on observations, semi-structured interviews, and document analysis. The findings indicate that incubation strengthens entrepreneurial intention by reducing uncertainty, enhancing skills, and facilitating access to resources..

Keywords: Entrepreneurship; Entrepreneurial intention; Public policy; Incubation.

Code classification JEL: L26, M13, O25

* Auteur correspondant.

Résumé : Cet article analyse l'impact des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat sur la formation et la transformation de l'intention entrepreneuriale à partir d'une étude sur l'incubateur de Sidi Abdellah.

Dans un contexte marqué par la centralité croissante de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques, cet article interroge les mécanismes par lesquels les dispositifs d'accompagnement influencent les apprentissages, les représentations et les trajectoires entrepreneuriales.

L'étude mobilise une méthodologie qualitative de recherche-action fondée sur des observations, des entretiens semi-directifs et une analyse documentaire. Les résultats montrent que l'incubation renforce l'intention entrepreneuriale en réduisant l'incertitude, en améliorant les compétences et en facilitant l'accès aux ressources.

Mots clés : Entrepreneuriat ; intention entrepreneuriale ; politiques publiques ; incubation.

Code de classification JEL : L26, M13, O25

1- Introduction

L'entrepreneuriat s'est progressivement imposé comme un axe central des politiques économiques et sociales contemporaines, tant dans les pays industrialisés que dans les économies émergentes. Cette montée en puissance s'inscrit dans un contexte global marqué par des mutations profondes : persistance du chômage structurel, notamment chez les jeunes, transformations rapides des modèles productifs, intensification de la concurrence internationale, transition numérique, montée de la précarité de l'emploi salarié et remise en question des systèmes traditionnels de protection sociale.

Face à ces évolutions, les États sont confrontés à la nécessité de repenser leurs instruments d'intervention économique et sociale, dans un cadre où la création d'emplois salariés stables ne constitue plus une réponse suffisante aux déséquilibres du marché du travail.

Dans ce contexte, l'entrepreneuriat apparaît comme une solution privilégiée, mobilisée à la fois comme outil de croissance économique, vecteur d'innovation et moyen d'insertion socioprofessionnelle. La création d'entreprise est ainsi investie d'attentes multiples : diversification des économies nationales, dynamisation des territoires, réduction de la

dépendance à l'emploi public, responsabilisation des individus et promotion de l'autonomie économique. Cette vision s'est largement diffusée au sein des organisations internationales et des politiques publiques nationales, contribuant à faire de l'entrepreneuriat un levier stratégique incontournable du développement économique.

Toutefois, les travaux en sciences de gestion et en entrepreneuriat ont progressivement mis en évidence les limites d'une approche strictement individualiste de l'acte d'entreprendre. Loin d'être le seul produit de dispositions personnelles ou de traits psychologiques, l'entrepreneuriat est désormais appréhendé comme un processus complexe, socialement construit, dépendant d'un ensemble de facteurs institutionnels, culturels, cognitifs et relationnels. Cette approche processuelle souligne le rôle déterminant de l'environnement dans lequel évoluent les individus, en particulier des politiques publiques, des normes sociales et des dispositifs d'accompagnement mis à leur disposition (Verstraete & Fayolle, 2005 ; Fayolle, 2002).

Dans cette perspective, l'intention entrepreneuriale constitue une variable centrale pour comprendre les dynamiques de création d'entreprise. Les modèles théoriques dominants, notamment la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991) et le modèle de l'événement entrepreneurial (Shapero & Sokol, 1982), montrent que l'acte entrepreneurial est précédé d'un processus intentionnel, au cours duquel se construisent progressivement les motivations, les représentations, la perception des opportunités et le sentiment d'efficacité personnelle. L'intention entrepreneuriale apparaît ainsi comme un indicateur pertinent de la propension à entreprendre, mais aussi comme un point d'entrée privilégié pour analyser l'impact des politiques publiques et des dispositifs d'accompagnement.

C'est précisément dans cette optique que les États ont multiplié, depuis plusieurs décennies, les instruments destinés à soutenir l'initiative entrepreneuriale. Ces dispositifs prennent des formes variées : aides financières, programmes de formation, accompagnement individualisé, incubateurs, pépinières d'entreprises, accélérateurs, etc. Ensemble, ils constituent un écosystème d'accompagnement entrepreneurial visant à réduire l'incertitude, sécuriser les parcours et favoriser le passage de l'intention à l'action.

Si la littérature internationale a largement documenté l'effet des dispositifs d'accompagnement sur l'intention entrepreneuriale dans les contextes occidentaux et universitaires (Fayolle & Gailly, 2015 ; Lande et al., 2024), les travaux portant sur les pays du Maghreb, et plus particulièrement sur l'Algérie, restent peu nombreux.

Le présent article vise à contribuer à cette lacune en examinant, de manière empirique et qualitative, de quelle façon un dispositif public d'incubation agit sur les trois dimensions de l'intention entrepreneuriale identifiées par Ajzen (1991) : la désirabilité, la faisabilité et le contrôle comportemental perçu. Ce faisant, il cherche à enrichir les modèles existants en mettant en lumière les mécanismes concrets (cognitifs, relationnels et institutionnels) par lesquels l'incubation transforme l'intention des porteurs de projets.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la problématique centrale de cet article : dans quelle mesure et selon quels mécanismes l'incubateur de Sidi Abdellah influence-t-il la formation et la transformation de l'intention entrepreneuriale chez les porteurs de projets, et en quoi ces résultats permettent-ils d'enrichir ou de nuancer les modèles théoriques dominants de l'intention entrepreneuriale ?

2- Cadre théorique

2-1. L'état de l'art des politiques publiques d'aide à la création d'entreprises :

La notion de « politique publique » renvoie à l'ensemble des actions délibérées d'un État ou de ses agents (gouvernements, collectivités, agences publiques) visant à répondre à un problème collectif ou à promouvoir un objectif d'intérêt général (Lascoumes & Le Galès, 2007). Théorisée notamment par Theodore J. Lowi (1972), celle-ci se structure à travers diverses formes (distributive, redistributive, réglementaire ou constituante) selon les effets attendus et les destinataires visés.

L'intervention publique dans le domaine entrepreneurial s'inscrit dans une évolution historique plus large du rôle de l'État dans l'économie. Durant les Trente Glorieuses, la plupart des pays industrialisés ont adopté une logique d'État producteur, investi directement dans la production et

le contrôle des moyens de développement. Ce modèle a progressivement été remis en question à partir des années 1970-1980, sous l'effet de la mondialisation, de la montée du chômage et de la crise des finances publiques. Dans les pays de l'OCDE, les gouvernements ont alors entrepris une transformation profonde de leurs modes d'intervention : ils sont passés d'un rôle de producteur à un rôle d'État facilitateur (Jessop, 2007), favorisant la compétitivité, l'innovation et l'autonomie des acteurs privés. C'est dans ce contexte que s'est imposée la notion de politique publique d'aide à la création d'entreprises, conçue comme un instrument de dynamisation du marché du travail et de modernisation du tissu économique.

Pour mieux comprendre la nature de l'action publique entrepreneuriale, il convient de proposer une typologie cohérente des formes d'intervention. Cette typologie permet d'ordonner les instruments et de saisir leurs logiques d'action. Trois axes de typification apparaissent régulièrement dans la littérature (Audretsch et al., 2007 ; OCDE, 2015 ; Fayolle, 2013) :

A) Selon la finalité de l'intervention :

- Les politiques incitatives visent à stimuler l'initiative individuelle : création d'entreprise, auto-emploi, innovation. Elles recourent aux aides financières (subventions, exonérations fiscales, micro-crédit) ou aux incitations non financières (accompagnement, mentorat).
- Les politiques structurelles visent à transformer l'environnement institutionnel ou infrastructurel : simplification administrative, formation des entrepreneurs, développement des infrastructures, constitution d'écosystèmes.
- Les politiques intégrées ou systémiques combinent les deux logiques précédentes, dans une approche d'"écosystème entrepreneurial" ou de "schéma global de soutien" : elles visent simultanément à stimuler l'initiative, à lever les obstacles et à créer une dynamique territoriale concertée.

B) Selon la dimension d'intervention publique :

- Les politiques financières, qui mobilisent des ressources budgétaires, des garanties ou des incitations fiscales.
- Les politiques institutionnelles, qui créent ou renforcent des

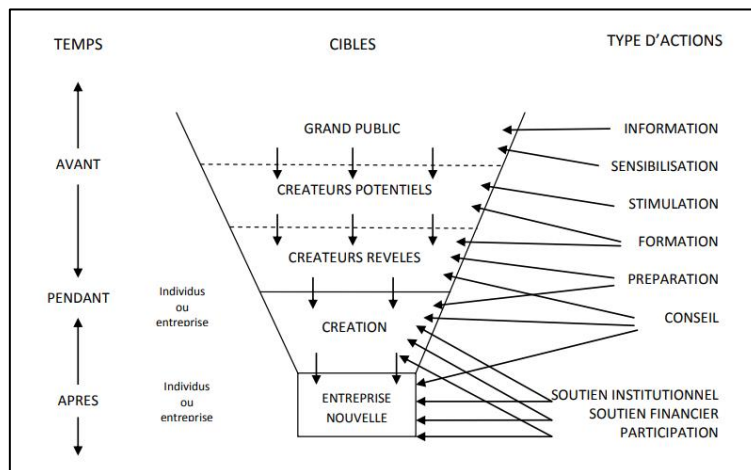
structures (incubateurs, pépinières, pôles de compétitivité) ou modifient les cadres organisationnels.

- Les politiques éducatives et formatives, qui développent les compétences entrepreneuriales, la culture de l'innovation et la sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- Les politiques d'accompagnement global, qui mettent l'accent sur la gouvernance multi-niveaux, les partenariats public-privé, l'interconnexion des acteurs, la coordination des dispositifs.

C) Selon l'échelle ou le champ d'action :

- Les politiques de territoire (locale, régionale) qui répondent à des dysfonctionnements ou opportunités spécifiques à un contexte géographique.
- Les politiques de nationales ou "macro" qui fixent une stratégie globale de développement entrepreneurial.
- Les politiques sectorielles ou "ciblées" (innovation, numérique, environnement) qui visent à stimuler des segments spécifiques d'entrepreneuriat à plus forte valeur ajoutée.

Figure N° 1 : Le processus d'aides à la création et au développement d'entreprises



Sources : Benoun Marc, Senicourt Patrick. Aide à la création d'entreprises : un bilan de six expériences étrangères. Revue Française de Gestion, n°30, 1981. pp. 30-36

La complémentarité des instruments mobilisés constitue un élément central des politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat. Les

dispositifs financiers, allant des subventions aux mécanismes de microcrédit, visent à corriger certaines défaillances de marché et à faciliter l'accès aux ressources indispensables à la phase de création. Parallèlement, les dispositifs institutionnels, tels que les incubateurs, les pépinières ou les clusters, participent à la structuration de l'écosystème entrepreneurial en offrant un cadre d'accompagnement, de mise en réseau et de consolidation des projets. Les dispositifs éducatifs et de formation contribuent, quant à eux, au développement des compétences entrepreneuriales et à la diffusion d'une culture favorable à l'initiative, tandis que les politiques d'accompagnement global, fondées sur les réseaux, les partenariats et une gouvernance multi-niveaux, renforcent la coordination et la synergie entre les acteurs publics et privés (Chabaud & Dacher, 2019).

Pris dans leur ensemble, ces instruments illustrent la complexité et la richesse des politiques publiques d'entrepreneuriat, dont l'efficacité ne repose pas uniquement sur l'abondance des moyens mobilisés, mais sur la cohérence de leur articulation et leur appropriation par les porteurs de projet. Ils soulignent ainsi la nécessité d'une approche systémique, combinant soutien financier, structuration institutionnelle et accompagnement humain, afin de créer un environnement véritablement propice à l'émergence et au développement des entreprises (Fayolle, 2013).

Cependant, au-delà de la structuration de l'environnement entrepreneurial, l'impact réel des politiques publiques dépend largement de la capacité des individus à se projeter dans l'action entrepreneuriale. La création d'entreprise ne saurait être expliquée uniquement par l'accès aux ressources ou par la présence de dispositifs d'accompagnement ; elle repose également sur l'existence d'une intention entrepreneuriale, façonnée par des dimensions psychologiques et cognitives telles que la motivation, la confiance en soi et la perception des opportunités (Ajzen, 1991 ; Shapero & Sokol, 1982). Dans cette perspective, l'analyse de l'intention entrepreneuriale apparaît comme un prolongement nécessaire à l'étude des politiques publiques d'aide à la création d'entreprises.

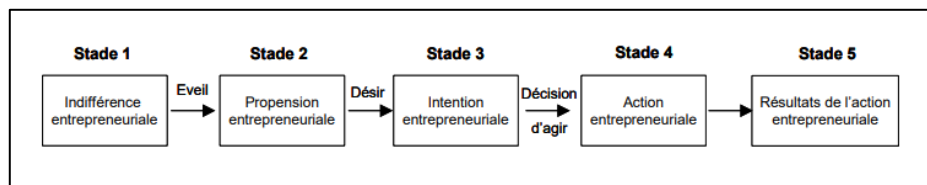
2-2. L'intention entrepreneuriale :

L'intention entrepreneuriale constitue aujourd'hui l'un des concepts

centraux de la recherche en entrepreneuriat. Elle représente cette phase intermédiaire où la volonté d'agir se transforme en projet concret, avant même que le comportement entrepreneurial ne se manifeste. Dans le champ des sciences de gestion, son étude offre un double intérêt : théorique et pratique. D'un côté, elle permet d'expliquer la genèse du comportement entrepreneurial à travers des modèles prédictifs ; de l'autre, elle éclaire les politiques publiques et les dispositifs éducatifs visant à stimuler la création d'entreprise, notamment dans les contextes universitaires et territoriaux (Lande et al., 2024 ; Mazra et al., 2024).

Cette approche processuelle, qui s'éloigne d'une vision statique de l'entrepreneur « né », souligne que la décision d'entreprendre ne résulte ni du hasard ni du seul contexte économique. Elle est le fruit d'un cheminement intérieur, nourri par des interactions sociales, institutionnelles et psychologiques (Fayolle, 2004 ; Nyock et al., 2013 ; Uzunidis, 2026). Fayolle (2000) représente ce cheminement comme une progression par stades successifs (de l'éveil au désir, puis de l'intention à l'action), illustrant ainsi le caractère graduel et construit de l'engagement entrepreneurial.

Figure 2 : Cheminement d'un individu vers l'entrepreneuriat



Source : FAYOLLE, A. Des propositions épistémologiques et méthodologiques pour repositionner les recherches en entrepreneuriat, Cahier de recherche, EM Lyon 2000.

2-2-1. Les modèles fondateurs de l'intention entrepreneuriale :

Depuis les travaux fondateurs d'Ajzen (1991) et de Shapero & Sokol (1982), l'intention est considérée comme la variable la plus robuste pour prédire le comportement entrepreneurial (Bird, 1988). Elle oriente l'attention, la planification et la recherche d'informations nécessaires à la mise en œuvre d'un projet, et constitue ainsi l'antécédent central du passage à l'acte.

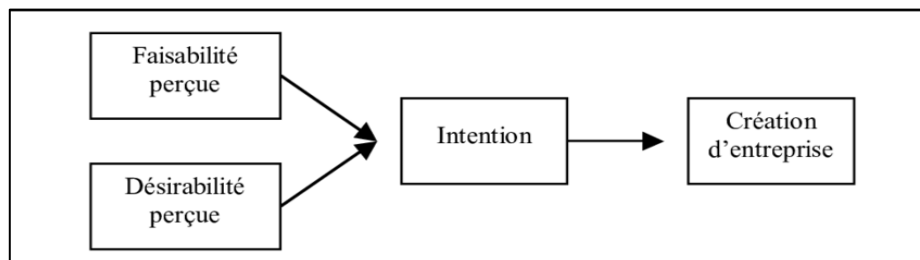
La théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991) postule que l'intention entrepreneuriale est déterminée par trois antécédents fondamentaux, qu'il convient de distinguer soigneusement. Premièrement, les croyances comportementales renvoient aux convictions de l'individu quant aux conséquences attendues de l'acte d'entreprendre, qu'elles soient financières, sociales ou personnelles, et forment la base de l'attitude envers le comportement, c'est-à-dire l'évaluation globalement favorable ou défavorable que l'individu porte sur la création d'entreprise. Deuxièmement, les croyances normatives reflètent la perception des attentes de l'entourage (famille, pairs, société) et alimentent la norme subjective, soit la pression sociale ressentie à entreprendre ou à ne pas le faire. Troisièmement, les croyances de contrôle correspondent à la perception qu'a l'individu de sa capacité à mobiliser les ressources et à surmonter les obstacles nécessaires à la réalisation du comportement ; elles fondent le contrôle comportemental perçu qui se rapproche du concept d'auto-efficacité et constitue, selon plusieurs études empiriques, l'antécédent le plus déterminant de l'intention entrepreneuriale (Krueger, 2000 ; Boissin et al., 2009).

Il convient toutefois de souligner que ce modèle n'est pas exempt de critiques et a lui-même évolué depuis sa formulation initiale. Plusieurs auteurs lui ont reproché son caractère statique, qui rend difficile la saisie des dynamiques temporelles de formation de l'intention (Fayolle & Liñán, 2014). D'autres ont pointé l'insuffisance de la prise en compte du contexte institutionnel et culturel, pourtant déterminant dans les économies émergentes (Krueger, 2000 ; Benredjem & Sahut, 2016). En réponse à ces limites, Ajzen (2002) a lui-même précisé que le contrôle comportemental perçu devait être distingué entre deux composantes : la capacité perçue (sentiment d'être capable d'accomplir le comportement) et la contrôlabilité perçue (perception du degré de contrôle sur le comportement). Ces nuances ont des implications directes pour l'évaluation de l'impact des dispositifs d'accompagnement, dans la mesure où ces derniers agissent prioritairement sur la capacité perçue des porteurs de projets.

Le modèle de l'événement entrepreneurial de Shapero & Sokol (1982) constitue le second cadre de référence mobilisé dans cet article. Selon ce modèle, la décision d'entreprendre est précédée d'un événement

déclencheur (rupture professionnelle, fin d'études, opportunité imprévue) qui amène l'individu à reconsidérer sa trajectoire. L'intention se forme alors à partir de deux perceptions fondamentales : la désirabilité perçue, qui traduit l'attrait subjectif pour l'acte entrepreneurial, et la faisabilité perçue, qui reflète la croyance en sa propre capacité à mener un projet à bien. Bien que ce modèle ait le mérite d'intégrer la dimension événementielle et contextuelle du processus entrepreneurial, il a été critiqué pour son insuffisante prise en compte des dynamiques d'apprentissage et des effets des dispositifs d'accompagnement sur la transformation progressive de ces perceptions (Krueger, 2000).

Figure N°3 : Modèle d'intention entrepreneurial de de Shapero & Sokol



Source : SHAPERO A. et SOKOL L., « The social dimensions of entrepreneurship », Encyclopedia of Entrepreneurship, 1982, pp. 72-90.

Dans le présent article, ces deux modèles constituent le cadre d'analyse principal pour interpréter les effets de l'incubateur de Sidi Abdellah : dans quelle mesure le dispositif modifie-t-il les attitudes des porteurs de projets envers l'entrepreneuriat, renforce-t-il leur contrôle comportemental perçu, et agit-il sur leur désirabilité et leur faisabilité perçues ?

2-2-2. Facteurs déclencheurs et inhibiteurs de l'intention entrepreneuriale

La formation de l'intention entrepreneuriale repose sur un équilibre dynamique entre des facteurs déclencheurs et des facteurs inhibiteurs. Les facteurs déclencheurs regroupent des motivations individuelles et contextuelles telles que la recherche d'autonomie, le besoin de sens au travail, l'influence de modèles entrepreneuriaux ou la quête d'un statut social valorisant (Nyock et al., 2013). Dans des contextes caractérisés par la rareté des opportunités d'emploi salarié, l'entrepreneuriat apparaît également comme une alternative stratégique d'insertion et d'émancipation économique et sociale (Lande et al., 2024). Ces

dynamiques s'inscrivent dans des processus plus larges de socialisation à l'innovation et d'intégration au sein de réseaux entrepreneuriaux, qui contribuent à façonner l'identité entrepreneuriale des porteurs de projets (Uzunidis, 2026).

L'auto-efficacité entrepreneuriale joue par ailleurs un rôle médiateur déterminant entre les caractéristiques individuelles et l'intention de créer, soulignant l'importance des dispositifs éducatifs et d'accompagnement dans la maturation de l'intention jusqu'à l'action (Tchagang & Tchankam, 2018 ; Lande et al., 2024). Dans les contextes universitaires et d'incubation, les processus de formulation des idées, d'échanges entre pairs et de renforcement du sentiment de compétence jouent un rôle central dans cette maturation (Lande et al., 2024). L'intention entrepreneuriale peut ainsi être appréhendée comme un « sas cognitif », permettant de préparer, de sécuriser et de légitimer l'engagement progressif dans l'action.

Dans le cadre spécifique des incubateurs, ces mécanismes sont renforcés par l'exposition à des modèles entrepreneuriaux, l'accompagnement individualisé et l'intégration dans des réseaux professionnels structurants. Ces éléments favorisent la projection dans le rôle d'entrepreneur, renforcent la confiance en soi et consolident la crédibilité perçue du projet entrepreneurial (Nyock et al., 2013 ; Uzunidis, 2026). L'incubation joue ainsi un rôle clé dans la transformation d'une intention encore fragile en un projet entrepreneurial plus abouti, en particulier dans les environnements où l'entrepreneuriat constitue une voie crédible face aux limites du marché du travail salarié (Lande et al., 2024).

Néanmoins, plusieurs facteurs inhibiteurs peuvent freiner tant la formation que la concrétisation de l'intention entrepreneuriale, y compris au sein des dispositifs d'incubation. Parmi les principaux obstacles figurent la peur de l'échec et la stigmatisation sociale associée, le déficit d'auto-efficacité perçue, la complexité des procédures administratives, ainsi que les difficultés d'accès au financement (Boissin et al., 2009 ; Tchagang & Tchankam, 2018). Dans certains contextes institutionnels fragilisés, la faible confiance accordée aux politiques publiques et la perception d'un décalage entre les promesses des incubateurs et les ressources réellement mobilisables peuvent accentuer ces freins. Par ailleurs, les normes sociales et familiales continuent de peser sur la

légitimation de l'engagement entrepreneurial, limitant ainsi la transformation de l'intention en action effective.

3- Etude de cas : l'incubateur de Sidi Abdellah

3-1. Méthodologie de l'enquête sur le terrain (observations, entretiens, documents)

L'enquête de terrain menée au sein de l'incubateur de Sidi Abdellah s'inscrit dans une démarche de recherche-action, reposant sur une immersion prolongée au cœur du dispositif. Ce positionnement épistémologique se justifie pleinement au regard de la nature de l'objet étudié : l'intention entrepreneuriale est un phénomène complexe, subjectif et évolutif, dont la compréhension requiert d'accéder aux représentations, aux vécus et aux trajectoires individuelles des acteurs (Hlady-Rispal, 2002 ; Miles & Huberman, 2003). Une approche quantitative, si elle permet de mesurer des corrélations statistiques entre variables, ne saurait rendre compte de la richesse des processus cognitifs et relationnels à l'œuvre dans un dispositif d'incubation. La démarche qualitative de recherche-action est ici privilégiée car elle permet non seulement d'observer les phénomènes dans leur contexte naturel, mais aussi de produire des connaissances ancrées dans la pratique (Lewin, 1946 ; Liu, 1997), en cohérence avec les travaux récents en entrepreneuriat qui soulignent la pertinence de telles méthodologies pour étudier les dynamiques d'intention dans des contextes institutionnels spécifiques (Fayolle, 2013 ; Chabaud & Dacher, 2019).

La méthodologie mobilisée repose sur une triangulation de méthodes qualitatives combinant l'observation participante, des entretiens semi-directifs et une analyse documentaire (Denzin, 1978 ; Patton, 2002). Conformément aux exigences d'une démarche de triangulation rigoureuse, chacune de ces méthodes a été traitée séparément dans un premier temps avant que leurs résultats soient croisés, permettant ainsi de renforcer la validité interne des conclusions.

L'observation participante s'est traduite par une implication directe dans les activités de l'incubateur, à savoir ateliers, coaching, interactions informelles, événements institutionnels. Cette posture d'« acteur-

observateur » a permis d'analyser de l'intérieur les pratiques d'accompagnement, les dynamiques relationnelles et les processus d'apprentissage, tout en mettant en évidence les écarts entre le dispositif prescrit et le dispositif effectivement vécu. Les données issues de cette immersion ont été consignées dans des journaux de terrain mêlant notes descriptives, analytiques et réflexives.

En complément, dix entretiens semi-directifs ont été réalisés entre septembre et novembre 2025 auprès d'incubés sélectionnés selon un échantillonnage raisonné visant à refléter la diversité des profils (Patton, 2002). Chaque entretien a duré entre 30mn à 45mn. Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participants, puis intégralement retranscrits. Le guide d'entretien, présenté en annexe, s'est articulé autour de six grandes rubriques : (1) le parcours personnel et professionnel avant l'entrée dans le dispositif ; (2) les motivations initiales et le niveau d'intention entrepreneuriale avant l'incubation ; (3) l'expérience vécue pendant le dispositif ; (4) les transformations perçues en termes de compétences, de confiance et de représentations ; (5) la trajectoire post-incubation ; (6) l'évaluation globale du dispositif et les pistes d'amélioration.

Le nombre de dix entretiens a été déterminé par le principe de saturation théorique (Glaser & Strauss, 1967 ; Pires, 1997) : à partir du huitième entretien, aucun élément thématique véritablement nouveau n'est apparu dans les discours, confirmant que l'information collectée atteignait un niveau de redondance suffisant. Les verbatim ont été analysés manuellement à l'aide d'une analyse thématique en trois étapes (Braun & Clarke, 2006) : codage ouvert, regroupement en catégories thématiques correspondant aux trois dimensions du modèle d'Ajzen (1991), puis mise en relation des catégories et identification des patterns transversaux.

Enfin, une analyse documentaire systématique des supports institutionnels, pédagogiques et administratifs de l'incubateur a été conduite afin de contextualiser les données empiriques et d'assurer leur triangulation. Cette analyse a permis d'identifier les objectifs formels du dispositif, les méthodes officielles d'accompagnement et les indicateurs de performance, et de les confronter aux pratiques observées sur le terrain.

3-2. Présentation des participants à l'étude

L'échantillon de cette recherche est constitué de dix porteurs de projets accompagnés par le dispositif d'incubation de l'incubateur de Sidi Abdellah. Le choix des participants repose sur un échantillonnage raisonné (purposive sampling), dont l'objectif n'est pas la représentativité statistique mais la maximisation de la diversité informationnelle (Patton, 2002).

L'échantillon se compose de huit hommes et deux femmes, âgés de 24 à 46 ans. Cette amplitude d'âge permet d'appréhender des trajectoires entrepreneuriales hétérogènes, allant de jeunes diplômés en phase d'exploration professionnelle à des profils plus expérimentés envisageant l'entrepreneuriat comme une reconversion. Concernant la composition genrée, la faible représentation des femmes (deux participantes sur dix) reflète la composition réelle de la cohorte d'incubés au moment de l'enquête, au sein de laquelle les femmes étaient effectivement minoritaires. Ce constat constitue en lui-même un résultat analytique qui interroge les dynamiques de genre dans l'accès aux dispositifs publics d'accompagnement entrepreneurial en Algérie (Tchagang & Tchankam, 2018).

Sur le plan du capital humain, les incubés présentent un niveau de formation élevé : l'ensemble des participants dispose au minimum d'un diplôme de niveau BAC+3, et l'un d'entre eux est titulaire d'un doctorat (BAC+8), reflétant le positionnement stratégique de l'incubateur vers des projets à dominante technologique.

Tableau N1 : Profils de l'échantillon

Code participant	Sexe	Âge	Niveau d'études	Statut avant le dispositif	Statut actuel	Type de projet
P1	Homme	24	Bac+3	Étudiant	Entrepreneur	Numérique
P2	Homme	27	Bac+5	Étudiant	Entrepreneur	Numérique
P3	Femme	46	Bac+8	Salariée	Salariée et entrepreneure	Numérique
P4	Homme	32	Bac+3	Salarié	Entrepreneur	Numérique
P5	Homme	29	Bac+5	Autre	Entrepreneur	Recyclage écologique
P6	Homme	28	Bac+3	Étudiant	Entrepreneur	Numérique

P7	Homme	35	Bac+5	Salarié	Salarié	Numérique
P8	Femme	26	Bac+3	Étudiante	Entrepreneur	Numérique
P9	Homme	33	Bac+5	Autre	Entrepreneur	Numérique
P10	Homme	29	Bac+5	Étudiant	Entrepreneur	Numérique

Source : réalisé par nos soins

4- Résultats et discussion

L'analyse croisée des données issues des entretiens semi-directifs, de l'observation participante et de l'analyse documentaire met en évidence un effet significatif de l'incubateur de Sidi Abdellah sur l'intention entrepreneuriale des porteurs de projets accompagnés. Ces résultats s'inscrivent dans le cadre théorique de la théorie du comportement planifié, selon laquelle l'intention entrepreneuriale est principalement déterminée par la désirabilité perçue, la faisabilité perçue et le contrôle comportemental perçu. L'étude montre que l'incubateur agit simultanément sur ces trois dimensions, contribuant ainsi à la maturation de l'intention et, dans plusieurs cas, à son passage à l'action.

4-1. Effets de l'incubateur sur la désirabilité et la faisabilité perçues

Les entretiens révèlent que la majorité des incubés présentaient, avant leur entrée dans le dispositif, une intention entrepreneuriale modérée, évaluée entre 4 et 5 sur 10. Cette intention limitée s'explique par un ensemble de facteurs convergents : manque d'expérience entrepreneuriale, faible connaissance des démarches de création, crainte du risque et perception d'un environnement institutionnel contraignant. Plusieurs travaux soulignent en effet que la désirabilité entrepreneuriale demeure fortement conditionnée par le climat socio-économique, la lisibilité des politiques publiques et la visibilité des opportunités économiques (Benhabib et al., 2021).

À l'issue de l'incubation, les participants font état d'une augmentation significative de leur désirabilité pour le projet entrepreneurial, attribuée principalement à la qualité du coaching, à l'encadrement personnalisé et au soutien psychologique apporté par l'équipe du dispositif. Ces résultats rejoignent les travaux de Fayolle & Gailly (2015), selon lesquels les dispositifs d'accompagnement influencent positivement la désirabilité

entrepreneuriale en modifiant les représentations et les attitudes vis-à-vis de la création d'entreprise, agissant ainsi directement sur l'un des deux antécédents centraux du modèle de Shapero & Sokol (1982).

Plusieurs verbatim illustrent cette transformation :

« Avant d'entrer à l'incubateur, j'avais l'idée mais je n'y croyais pas vraiment. Les coaches m'ont aidé à voir que mon projet était réalisable. » (P2, homme, 27 ans, Bac+5)

« Ce qui m'a le plus marqué, c'est que personne ne se moquait de mon idée. Au contraire, on me poussait à aller plus loin. Ça change tout dans la façon dont tu te vois toi-même. » (P6, homme, 28 ans, Bac+3)

Par ailleurs, l'incubateur agit de manière déterminante sur la faisabilité perçue des projets, second antécédent fondamental du modèle de Shapero & Sokol (1982). Les incubés soulignent l'importance des ressources matérielles mises à disposition, accès à un local gratuit, infrastructures technologiques, environnement de travail structurant, comme facteurs décisifs d'engagement dans le dispositif.

« Avoir un bureau, un accès à internet, un espace pour travailler... ça peut sembler basique, mais pour quelqu'un qui sort de l'université sans ressources, c'est énorme. Ça rend le projet concret. » (P4, homme, 32 ans, Bac+3)

4-2. Renforcement de la confiance en soi et de l'auto-efficacité entrepreneuriale

L'un des résultats les plus saillants de l'étude concerne le renforcement du contrôle comportemental perçu, et plus particulièrement de sa composante de capacité perçue (Ajzen, 2002), dimension centrale du modèle de la théorie du comportement planifié. L'ensemble des participants mentionne un développement notable de compétences personnelles et relationnelles : prise de parole en public, gestion du stress, capacité à pitcher un projet et à interagir avec des partenaires ou des investisseurs potentiels.

« Avant, je n'arrivais pas à présenter mon idée sans bégayer. Après six mois de coaching et de présentations collectives, je me sens capable de convaincre n'importe qui. » (P1, homme, 24 ans, Bac+3)

« L'incubateur m'a appris à structurer ma pensée, à anticiper les questions difficiles. Je ne me sens plus dépassée par les événements. » (P8, femme, 26 ans, Bac+3)

Ces transformations sont confirmées par les observations participantes,

qui montrent une évolution progressive de l'assurance des incubés au fil des séances. Au cours des premières semaines, les porteurs de projets manifestaient fréquemment des signes d'hésitation et de retrait lors des discussions collectives. Par la suite, une majorité prenait spontanément la parole et défendait ses choix stratégiques de manière proactive. Ces résultats s'inscrivent dans la théorie de l'auto-efficacité de Bandura (1997), selon laquelle la conviction de pouvoir accomplir un comportement constitue un déterminant central de l'intention d'agir, et rejoignent les conclusions de Boissin et al. (2009) sur le rôle des dispositifs d'accompagnement dans le développement du sentiment de maîtrise.

4.3. Du renforcement de l'intention au passage à l'action entrepreneuriale :

L'analyse des trajectoires post-incubation montre que, sur les dix participants interrogés, sept sont aujourd'hui engagés dans une activité entrepreneuriale, tandis que trois ont repris un emploi salarié tout en conservant une intention entrepreneuriale future. Ces résultats illustrent de manière empirique la transformation de l'intention en comportement entrepreneurial effectif, confirmant la robustesse prédictive de l'intention telle que postulée par Ajzen (1991) et Bird (1988).

Les incubés attribuent ce passage à l'action à plusieurs caractéristiques du dispositif : cadre structurant, suivi régulier, discipline imposée par les coachs, sentiment d'appartenance et accompagnement concret dans les démarches opérationnelles. Plusieurs participants soulignent que, sans l'incubateur, leur projet aurait été abandonné ou maintenu à l'état d'idée. *« Sans l'incubateur, je n'aurais jamais franchi le pas. C'est le suivi hebdomadaire qui m'a obligé à avancer, à ne pas procrastiner. »* (P10, homme, 29 ans, Bac+5)

Ce rôle de « catalyseur décisionnel » de l'incubateur rejoint les conclusions d'études menées sur d'autres dispositifs publics en Algérie et en Afrique, qui montrent que ces structures réduisent significativement la perception du risque entrepreneurial et renforcent la légitimité sociale de l'acte d'entreprendre (Nyock et al., 2013 ; Lande et al., 2024).

4-4. Limites du dispositif et pistes d'amélioration

Malgré les effets positifs observés, la triangulation des trois sources de données met en évidence plusieurs limites structurelles récurrentes du

dispositif. La plus fréquemment citée dans les entretiens et confirmée par l'observation concerne l'absence de dynamique collective : les incubés déplorent un manque d'activités collaboratives, de travail en groupe et de sentiment de communauté. Cette observation rejoint les critiques formulées par Fayolle (2018) et Chabaud & Dacher (2019) à l'égard des incubateurs excessivement centrés sur l'accompagnement individuel, au détriment du développement d'un apprentissage collectif et d'un esprit entrepreneurial partagé.

L'isolement géographique de l'incubateur constitue également un frein important, tant sur le plan logistique que symbolique, plusieurs participants suggérant la mise en place de solutions de transport ou de partenariats avec des établissements universitaires proches.

Le manque de financement apparaît enfin comme une limite récurrente, certains incubés recommandant la création de mécanismes de pré-amorçage ou de micro-financement interne. À cela s'ajoutent une communication externe jugée insuffisante et une faible valorisation de l'échec entrepreneurial, l'échec restant perçu comme un signe d'incompétence plutôt que comme une expérience d'apprentissage, freinant ainsi la prise de risque et la persévérance.

Ces résultats, mis en regard avec le cadre théorique mobilisé, permettent d'enrichir les modèles d'Ajzen (1991) et de Shapero & Sokol (1982) sur un point précis : si ces modèles identifient correctement les dimensions sur lesquelles les dispositifs d'accompagnement peuvent agir, ils ne rendent pas compte du rôle déterminant des dimensions relationnelles et informelles de l'incubation — sentiment d'appartenance, soutien moral, légitimation sociale — qui apparaissent dans cette étude comme aussi importantes, sinon plus, que les dimensions techniques et administratives formellement prévues par le programme.

5- Conclusion

Cet article visait à analyser le rôle des politiques publiques d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans la formation et la concrétisation de l'intention entrepreneuriale, en s'appuyant sur le cas de l'incubateur de Sidi Abdellah en Algérie. En mobilisant une démarche de recherche-action fondée sur une triangulation méthodologique combinant observation participante, entretiens semi-directifs et analyse

documentaire, l'étude a permis de mettre en lumière les mécanismes par lesquels un dispositif d'incubation public peut influencer les trajectoires entrepreneuriales individuelles.

Les résultats montrent que l'incubateur exerce un effet significatif sur l'intention entrepreneuriale des incubés, en agissant simultanément sur les trois dimensions clés identifiées par la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991) : la désirabilité, la faisabilité et le contrôle comportemental perçu. L'accompagnement proposé renforce la désirabilité des projets en modifiant les représentations et les attitudes vis-à-vis de l'entrepreneuriat, notamment grâce à un coaching individualisé et à un soutien humain constant. Par ailleurs, la mise à disposition de ressources matérielles et l'accompagnement administratif contribuent à accroître la faisabilité perçue des projets, tandis que le développement de compétences transversales et socio-émotionnelles favorise la confiance en soi et l'auto-efficacité des incubés.

L'étude souligne également la capacité du dispositif à faciliter le passage de l'intention à l'action. Une majorité des participants a effectivement concrétisé son projet entrepreneurial à l'issue de l'incubation, confirmant le rôle de l'incubateur comme catalyseur décisionnel et facteur de réduction du risque perçu.

Cependant, plusieurs limites structurelles du dispositif ont été identifiées. L'insuffisance des dynamiques collectives, l'isolement géographique, le manque de mécanismes de financement en phase de pré-amorçage, une communication externe limitée et la faible valorisation de l'échec entrepreneurial constituent autant de freins au plein déploiement du potentiel de l'incubateur. Ces constats appellent à une évolution des pratiques d'accompagnement afin de renforcer leur efficacité.

Sur cette base, plusieurs recommandations peuvent être formulées. Il est essentiel de renforcer les dimensions collectives de l'incubation, en développant des espaces collaboratifs, des projets communs et des communautés d'incubés favorisant l'apprentissage mutuel. L'amélioration de l'accessibilité du site, via des solutions de mobilité ou des partenariats universitaires, pourrait également consolider l'ancrage territorial et l'attractivité de l'incubateur. La mise en place de mécanismes de financement adaptés aux phases amont de la création constitue un levier clé pour sécuriser le passage à l'action. Par ailleurs, une communication renforcée et la création de réseaux d'entreprises partenaires permettraient d'accroître la visibilité et l'impact du dispositif. Enfin, l'intégration

explicite de l'échec comme expérience d'apprentissage, à travers des retours d'expérience et la valorisation de parcours non linéaires, apparaît indispensable pour consolider une culture entrepreneuriale durable.

La présente recherche comporte néanmoins plusieurs limites qu'il convient de reconnaître explicitement. Sur le plan méthodologique, la taille restreinte de l'échantillon — dix participants — limite la généralisabilité des résultats au-delà du contexte étudié. Sur le plan de la posture du chercheur, la démarche de recherche-action implique une immersion prolongée dans le dispositif étudié, ce qui, si elle enrichit la finesse de l'analyse, soulève également des questions relatives à la neutralité et à la distance analytique. Le risque de biais lié à cette proximité avec le terrain a été atténué par la triangulation des sources et la tenue rigoureuse d'un journal de terrain réflexif, mais ne saurait être entièrement exclu.

Sur le plan temporel, enfin, cette étude offre une photographie à un instant donné des trajectoires entrepreneuriales des incubés, sans permettre d'évaluer la pérennité des effets observés. Une étude longitudinale, suivant les participants sur plusieurs années après la fin de l'incubation, serait nécessaire pour mesurer l'impact durable du dispositif sur les comportements entrepreneuriaux effectifs et sur la survie des entreprises créées.

Cette recherche montre que l'efficacité des politiques publiques d'entrepreneuriat ne réside pas seulement dans la multiplication des dispositifs, mais dans leur capacité à articuler accompagnement humain, structuration institutionnelle et transformation des représentations individuelles. Elle ouvre des perspectives de recherche futures, notamment par des études longitudinales permettant d'évaluer l'impact à long terme de l'incubation sur les trajectoires entrepreneuriales, ainsi que par des comparaisons entre différents dispositifs d'accompagnement en contexte algérien et international.

Bibliographie :

1. AJZEN I., « The Theory of Planned Behavior », *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, vol. 50, 1991, pp. 179-211.
2. AJZEN I., « Perceived behavioral control, self-efficacy, locus of control, and the theory of planned behavior », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 32, n°4, 2002, pp. 665-683.
3. AUDRETSCH D. B., GRILO I. et THURIK A. R., *Handbook of*

- Research on Entrepreneurship Policy, Cheltenham, Edward Elgar, 2007.
4. BANDURA A., Self-efficacy: The exercise of control, New York, W.H. Freeman, 1997.
 5. BEKADDOUR A. et BENHABIB A., « Le rôle du capital humain et des motivations personnelles de l'entrepreneur dans la croissance de la start-up : cas d'entrepreneurs algériens », *Les cahiers du Mecas*, vol. 17, n°1, 2021, pp. 145-160.
 6. BENOUN M., SENICOURT P., « Aide à la création d'entreprises : un bilan de six expériences étrangères ». *Revue Française de Gestion*, n°30, 1981. pp. 30-36.
 7. BENREDJEM R. et SAHUT J.-M., « Regards croisés sur les déterminants de l'intention entrepreneuriale des étudiants », *Management & Prospective*, vol. 33, n°5, 2016, pp. 113-148. <https://doi.org/10.3917/g2000.334.0113>
 8. BIRD B., « Implementing entrepreneurial ideas: The case for intention », *The Academy of Management Review*, vol. 13, n°3, 1988, pp. 442-453.
 9. BOISSIN J.-P., CHOLLET B. et EMIN S., « Les déterminants de l'intention de créer une entreprise chez les étudiants : un test empirique », *M@n@gement*, vol. 12, n°1, 2009, pp. 28-51.
 10. BRAUN V. et CLARKE V., « Using thematic analysis in psychology », *Qualitative Research in Psychology*, vol. 3, n°2, 2006, pp. 77-101.
 11. CHABAUD D. et DACHER N., « Accompagnement entrepreneurial : pistes et réflexions tirées d'une revue systématique de la littérature francophone », *Onzième congrès de l'académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation*, Université de Montpellier, 2019.
 12. DENZIN N. K., *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods*, New York, McGraw-Hill, 1978.
 13. FAYOLLE A., « Des propositions épistémologiques et méthodologiques pour repositionner les recherches en entrepreneuriat », *Journée de recherche de l'Institut de Recherche en Gestion*, Université Paris XII, 17 novembre 2000.
 14. FAYOLLE A., « Du champ de l'entrepreneuriat à l'étude du processus entrepreneurial : quelques idées et pistes de recherche », *6ème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME*, Montréal, 30 et 31 octobre 2002.
 15. FAYOLLE A., « Compréhension mutuelle entre les créateurs d'entreprise et les accompagnateurs : une recherche exploratoire sur les différences de perception », in *Management International*, vol. 8, n°2, 2004, pp. 1-14.
 16. FAYOLLE A., *Entrepreneuriat. Apprendre à entreprendre*, Paris, Dunod, 2013.
 17. FAYOLLE A. et GAILLY B., « The impact of entrepreneurship

- education on entrepreneurial attitudes and intention: Hysteresis and persistence », *Journal of Small Business Management*, vol. 53, n°1, 2015, pp. 75-93.
18. FAYOLLE A. et LIÑÁN F., « The future of research on entrepreneurial intentions », in *Journal of Business Research*, vol. 67, n°5, 2014, pp. 663-666.
 19. GLASER B. G. et STRAUSS A. L., *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine, 1967.
 20. HLADY-RISPAL M., *La méthode des cas. Application à la recherche en gestion*, Bruxelles, De Boeck, 2002.
 21. JESSOP B., « The governance of complexity and the complexity of governance, revisited », BOGG J. et GEYER R. (dir.), *Complexity, Science and Society*, Radcliffe Publishing, janvier 2007, pp. 151-155.
 22. KRUEGER N. F., « The cognitive infrastructure of opportunity emergence », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 24, n°3, 2000.
 23. LANDE É., RASOLONJATOVO H., ANDRIANARISOA R. J. et RAKOTO H., « Rôle des dispositifs universitaires et para-universitaires dans l'intention entrepreneuriale et le passage à l'acte des étudiants-entrepreneurs », in *Projectics / Proyéctica / Projectique*, n°39, 2024, pp. 99-116.
 24. LASCOUMES P. et LE GALÈS P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007.
 25. LEWIN K., « Action research and minority problems », *Journal of Social Issues*, vol. 2, n°4, 1946, pp. 34-46.
 26. LIU M., *Fondements et pratiques de la recherche-action*, Paris, L'Harmattan, 1997.
 27. LOWI T. J., « Four systems of policy, politics, and choice », *Public Administration Review*, vol. 32, n°4, 1972, pp. 298-310.
 28. MAZRA M., HIKKEROVA L., SEINI H. et SAHUT J.-M., « De l'intention à l'action entrepreneuriale : le rôle du capital psychologique et du capital social des étudiants en fin de formation universitaire », *Vie & sciences de l'entreprise*, vol. 221-222, n°3-4, 2024, pp. 268-287.
 29. MILES M. B. et HUBERMAN A. M., *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck, 2003.
 30. NYOCK ILOUGA S., NYOCK A.-C. et HIKKEROVA L., « Influence des perceptions sociales sur l'intention entrepreneuriale des jeunes », in *Management & Prospective*, vol. 30, n°5, 2013, pp. 115-130.
 31. OCDE, *Boîte à outils — La Recommandation de l'OCDE relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat*, Paris, Éditions OCDE, 2015.
 32. PIRES A., « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et

- méthodologique », POUPART J. et al., La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Montréal, Gaëtan Morin, 1997, pp. 113-169.
33. SHAPERO A. et SOKOL L., « The social dimensions of entrepreneurship », Encyclopedia of Entrepreneurship, 1982, pp. 72-90.
34. TCHAGANG E. et TCHANKAM J.-P., « Identité de genre et intention entrepreneuriale des étudiants camerounais », in Question(s) de management, vol. 20, n°1, 2018, pp. 71-85.
35. UZUNIDIS D., « La personnalité de l'entrepreneur innovateur et l'intention entrepreneuriale : socialisation et comportement économique », Marché et organisations, Pub. anticipées, 2026, pp. II41-XXVIII.
36. VERSTRAETE T. et FAYOLLE A., « Paradigmes et entrepreneuriat », in Revue de l'Entrepreneuriat, vol. 4, n°1, 2005, pp. 33-52.